

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**M.R.C DE PORTNEUF**  
**VILLE DE NEUVILLE**

**AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **lundi 5 juin 2023 à 19 h 30** à l'hôtel de ville au 230, rue du Père-Rhéaume.

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Articles réglementaires visés
144 rue Côté	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Autoriser un agrandissement de la résidence implantée en diagonale avec la rue avec une marge de recul avant pour le coin nord-ouest à 5,61 m au lieu de 6,0 m minimum;</li><li>2. Autoriser l'ajout d'une marquise qui empiète de 1,52 m dans la cour avant au lieu de 1,50 m maximum;</li><li>3. Pour la même marquise, autoriser l'implantation à 1,01 m de la ligne avant au lieu de 3 m minimum;</li><li>4. Autoriser l'emplacement d'une thermopompe à 1,5 m de la ligne latérale gauche au lieu de 3 m minimum.</li></ol>	Règlement de zonage 104 <ol style="list-style-type: none"><li>1. Article 6.2.2.1</li><li>2. Article 10.2.1/1°</li><li>3. Article 10.2.1</li><li>4. Article 7.2.11</li></ol>

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre.

Toute personne désirant obtenir des informations spécifiques relativement à cette demande peut communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 418 876-2280.

**DONNÉ À NEUVILLE**, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023



Lisa Kennedy  
Directrice générale et greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Lisa Kennedy, directrice générale et greffière de la Ville de Neuville, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'hôtel de ville de Neuville en date du 16<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023.

Cet avis a fait l'objet d'une parution au [ville.neuville.qc.ca](http://ville.neuville.qc.ca).



Lisa Kennedy  
Directrice générale et greffière

16 mai 2023

Date